



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



2 bis rue Tête d'Or
69006 Lyon

Erytech Pharma S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Erytech Pharma S.A.
60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Ce rapport contient 38 pages
Référence : SR-CD

Erytech Pharma S.A.

Siège social : 60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Capital social : €.688 276

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Erytech Pharma S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les notes «Reconnaissance des produits de subvention» et «Essais cliniques» exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement en compte de résultat des subventions et du coût des essais cliniques.

Dans le cadre de notre appréciation sur les règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 30 mars 2015

Lyon, le 30 mars 2015

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

RSM CCI Conseils



Sara Righenzi de Villers
Commissaire aux comptes



Gaël Dhalluin
Associé

Bilan Actif

ERYTECH PHARMA

Période du 01/01/14 au 31/12/14

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	134 975	104 025	30 951	14 277
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	134 975	104 025	30 951	14 277
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	617 457	346 398	271 059	29 646
Autres immobilisations corporelles	1 034 501	671 695	362 806	443 579
Immobilisations en cours	112 480		112 480	20 000
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 764 438	1 018 093	746 345	493 225
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1		1	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	458 923		458 923	581 873
TOTAL immobilisations financières :	458 924		458 924	581 873
ACTIF IMMOBILISÉ	2 358 337	1 122 117	1 236 220	1 089 375
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	198 356		198 356	138 238
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	198 356		198 356	138 238
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				429
Créances clients et comptes rattachés	104 870		104 870	87 192
Autres créances	2 128 962		2 128 962	1 716 965
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 233 832		2 233 832	1 804 586
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 000 583		3 000 583	
Disponibilités	33 654 518		33 654 518	15 112 523
Charges constatées d'avance	216 779		216 779	101 067
TOTAL disponibilités et divers :	36 871 880		36 871 880	15 213 590
ACTIF CIRCULANT	39 304 069		39 304 069	17 156 414
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	41 662 406	1 122 117	40 540 288	18 245 790

Bilan Passif

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 688 276	688 276	555 895
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	71 375 715	42 335 338
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(28 774 932)	(22 295 938)
Résultat de l'exercice	(7 283 237)	(6 478 994)
TOTAL situation nette :	36 005 821	14 116 301
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	36 005 821	14 116 301
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	580 107	763 607
AUTRES FONDS PROPRES	580 107	763 607
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 000
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		15 000
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 096 901	1 524 652
Dettes fiscales et sociales	988 430	829 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	500 593	347 388
TOTAL dettes diverses :	3 585 925	2 702 028
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	368 436	648 854
DETTES	3 954 360	3 365 881
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	40 540 288	18 245 790

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	791 853		791 853	483 964
Chiffres d'affaires nets	791 853		791 853	483 964
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			271 231	294 150
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			39 754	133 225
Autres produits			10 294	464
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 113 132	911 804
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			613 929	578 915
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(60 118)	(22 255)
Autres achats et charges externes			5 866 460	4 308 504
TOTAL charges externes :			6 420 271	4 865 164
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			66 537	38 114
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 359 456	2 475 736
Charges sociales			1 211 628	1 192 720
TOTAL charges de personnel :			3 571 084	3 668 456
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			151 645	152 578
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			151 645	152 578
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			88 250	43 325
CHARGES D'EXPLOITATION			10 297 787	8 767 638
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 184 655)	(7 855 834)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 184 655)	(7 855 834)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	317 545	534 771
Reprises sur provisions et transferts de charges	100 607	
Différences positives de change	605	3 195
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	513	
	419 270	537 966
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		100 607
Intérêts et charges assimilées	499	438 881
Différences négatives de change	24 867	2 700
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	25 367	542 188
RÉSULTAT FINANCIER	393 903	(4 222)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(8 790 751)	(7 860 056)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	201	27 829
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	201	27 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 605	13 423
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	770	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	16 375	13 423
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(16 174)	14 406
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 523 688)	(1 366 656)
TOTAL DES PRODUITS	1 532 603	1 477 599
TOTAL DES CHARGES	8 815 841	7 956 593
BÉNÉFICE OU PERTE	(7 283 237)	(6 478 994)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, se caractérisant par :

- total du bilan en € :	40 540 288,21 €
- chiffre d'affaires en € :	791 852,77 €
- résultat net comptable en € :	(7 283 237,28 €)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a levé en octobre 2014 avec succès 30 M€ portant sur un total de 1 224 489 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs investissant de manière habituelle dans des valeurs propres aux domaines de la santé, représentant environ 17,8% du nombre d'actions en circulation (post émission).

Le prix d'Émission a été fixé à 24,50 euros par action, conformément à la résolution n°10 de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2014. Ce prix fait ressortir une décote de 3,5% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, soit 25,39 euros. Au total, 80% de l'Émission a été réalisé à l'international, avec 68% aux États-Unis.

Préalablement, la société a annoncé des résultats de Phase III positifs pour son étude clinique avec GRASPA® dans le traitement de la LAM. L'analyse des données de l'essai clinique GRASPIVOTALL (GRASPALL2009-06), après un an de suivi, montre que l'étude atteint ses objectifs primaires de manières convaincantes et ses objectifs secondaires confirment un profil favorable d'efficacité clinique de GRASPA®. L'étude montre aussi des résultats favorables chez les patients avec des antécédents d'allergies à la L-asparaginase.

Sur l'exercice, la société a également recruté le premier patient de son étude de Phase II dans le cancer du pancréas en Europe, ainsi que son premier patient de son étude de Phase I/II aux États-Unis.

La société a annoncé l'avis positif de son second Comité d'Experts Indépendants (DSMB) pour son étude de Phase IIb dans la LAM. Les experts indépendants ont analysé les données de tolérance des 60 premiers patients traités, et comme lors du premier DSMB sur 30 patients, la poursuite de l'étude a été confirmée à l'unanimité, sans demande de modification de l'étude ni remarque particulière.

La société a également obtenu la Désignation de Médicament Orphelin de la FDA pour son produit ERY-ASP dans le traitement de la LAM aux États-Unis.

La Société a créé sa filiale « ERYTECH PHARMA inc. » aux USA en avril 2014. La Société a donc procédé à la nomination du cabinet RSM-CCI Conseils en qualité de co-Commissaires aux Comptes Titulaire lors de l'AGM du 17 juin 2014. Au 30 juin 2014, les états financiers du Groupe ont intégré pour la première fois la consolidation de la filiale américaine détenue à 100%.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

M. Pierre-Olivier Goineau, co-fondateur de l'entreprise ERYTECH Pharma SA, Directeur Général Délégué, membre du Conseil d'administration et Vice-Président, a présenté sa démission de l'ensemble de ses fonctions au sein de la société ERYTECH PHARMA S.A à l'issue du Conseil d'Administration de la Société-Mère du 11 janvier 2015. Mr Goineau reste trésorier et secrétaire de la filiale américaine ERYTECH PHARMA Inc.

3. CONTINUTE D'EXPLOITATION

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4. PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES

4.1 Principe et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des Règlements du CRC n° 2000-06, n° 2004-06, n° 2002-10 et du règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général.

4.2 Permanence des méthodes

Aucun changement de réglementation comptable ou de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.3 Autres principes comptables

Les principales autres méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée ou à leur coût de revient.

Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode suivante en phase de recherche :

- Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche ne peut être comptabilisée,
- Les dépenses de recherche (ou la phase de recherche d'un projet interne) doivent être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues,
- L'immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si, l'entreprise peut démontrer :
 - * la faisabilité technique,
 - * l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre,
 - * la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables,
 - * la disponibilité de ressources pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - * la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle ou au cours de son développement.

Le solde du poste Frais de recherche et développement est nul au bilan. En effet, tous les critères de comptabilisation en immobilisation n'ont pas été réunis, les dépenses correspondantes ont donc été maintenues en charges sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels, brevets	1 à 10 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillages industriel	1 à 5 ans
- Matériel de bureau et mobiliers	3 à 5 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES

La méthode de comptabilisation des obligations convertibles est celle dite des " deux opérations distinctes ", à savoir l'emprunt obligataire prime de non conversion incluse est enregistré au passif du bilan, la prime de non conversion enregistrée à l'actif.

La prime de non conversion est ensuite amortie proportionnellement aux intérêts courus.

RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE SUBVENTION

Le produit de subvention est comptabilisé dès qu'elle est octroyée lors de son encaissement.

Selon le principe de rattachement des charges aux produits, il est tenu compte du rythme des dépenses correspondantes et, le cas échéant, il est constaté une partie de la subvention en « Produits constatés d'avance » lorsque la convention d'octroi de la subvention prévoit explicitement les dépenses à effectuer de manière obligatoire. A contrario, un produit à recevoir est constaté lorsque les dépenses engagées permettent de constater une quote-part de subvention à recevoir.

La société constate donc un produit constaté d'avance correspondant à la fraction de la subvention reçue correspondante aux dépenses non réalisées.

AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues de l'État comportent généralement une part en subventions dont le remboursement n'est pas requis, et une part remboursable en cas de succès technique ou commercial, classée en avances conditionnées.

Les avances conditionnées sont présentées au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'il existe un doute quant au succès technique ou commercial.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes au programme concerné sont réalisées.

ESSAIS CLINIQUES

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus entraîne l'obligation pour Erytech d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, la société comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique à horizon d'un an.

Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

PROVISIONS

Une provision pour risques et charges est constatée dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES QUI N'ONT PAS ETE CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Aucune transaction de ce type n'a été conclue sur l'exercice.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La méthode retenue est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Les hypothèses techniques utilisées sont les suivantes:

Age de départ à la retraite : 65-67 ans

Turnover moyen (non cadres), fort (cadres)

Évolution des salaires : cadres et non cadres à 2%

Table de mortalité INSEE 2014

Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA en décembre 2014 de 1,49%

Taux de charges patronales retenus : 50% (non cadres) et 54% (cadres et dirigeants).

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales.

Le CICE doit être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées.

Suivant les recommandations de l'ANC, la Société comptabilise le CICE au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Immobilisations

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	109 177		25 798
TOTAL im mobilisations incorporelles :	109 177		25 798
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	337 674		279 784
Installations générales, agencements et divers	953 455		5 390
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	57 668		17 988
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	20 000		218 109
Avances et acomptes			
TOTAL im mobilisations corporelles :	1 368 797		521 270
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			1
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	682 481		377 212
TOTAL immobilisations financières :	682 481		377 213
TOTAL GÉNÉRAL	2 160 455		924 281

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			134 975	
TOTAL im mobilisations incorporelles :			134 975	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			617 457	
Inst. générales, agencements et divers			958 845	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			75 656	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	125 629		112 480	
Avances et acomptes				
TOTAL im mobilisations corporelles :	125 629		1 764 438	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		600 770	458 923	
TOTAL immobilisations financières :		600 770	458 924	
TOTAL GÉNÉRAL	125 629	600 770	2 358 337	

Amortissements

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	94 900	9 124		104 025
TOTAL immobilisations incorporelles :	94 900	9 124		104 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	308 028	38 371		346 398
Inst. générales, agencements et divers	540 238	95 616		635 854
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	27 306	8 535		35 841
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	875 572	142 521		1 018 093
TOTAL GÉNÉRAL	970 473	151 645		1 122 117

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	104 025		
TOTAL immobilisations incorporelles :	104 025		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	346 398		
Installations générales, agencements et divers	635 854		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 841		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 018 093		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 122 118		

Amortissements (suite)

ERYTECH PHARMA

Période du 01/01/14 au 31/12/14

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	 122 936 75 420	 55 848 82 391	 67 088	 6 970
TOTAL I	198 356	138 238	60 118	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III
---	-----------------

La ligne « Matières premières » concerne le stock de produits dédiés à la production de lots à usages cliniques. L'augmentation de l'activité sur l'année 2014 a induit une forte augmentation du stock concerné.

La ligne « Autres approvisionnements » concerne le stock de produits dédiés à la recherche préclinique.

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	458 923	377 109	81 814
TOTAL de l'actif immobilisé :	458 923	377 109	81 814
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	104 870	104 870	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	167	167	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 523 688	1 523 688	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	457 513	457 513	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	45 369	45 369	
État - Divers			
Groupe et associés	80 847	80 847	
Débiteurs divers	21 378	21 378	
TOTAL de l'actif circulant :	2 233 832	2 233 832	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	216 779	216 779	
TOTAL GÉNÉRAL	2 909 534	2 827 720	81 814

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 096 901	2 096 901		
Personnel et comptes rattachés	453 484	453 484		
Sécurité sociale et autres organismes	466 594	466 594		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	17 634	17 634		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50 719	50 719		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	500 593	500 593		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	368 436	368 436		
TOTAL GÉNÉRAL	3 954 360	3 954 360		

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie depuis sa création en 2004 du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), tel que défini par l'article 244 quater B I du code général des impôts.

Sa comptabilisation en résultat en moins de l'impôt sur les bénéfices, en contrepartie d'une créance fiscale.

Le montant du CIR de la Société au titre des trois derniers exercices s'élève à :

- 2014 : 1 523 688 €
- 2013 : 1 366 356 €
- 2012 : 812 570 €

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

La Société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) créé par l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012.

Le montant au titre de l'exercice 2014 s'élève à 42 835,62 € et a été constaté en moins des charges de salaires, avec pour contrepartie au bilan une créance fiscale.

DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers concernent des avoirs à recevoir auprès de fournisseurs ayant fourni des services dans le cadre du programme ADR pour lesquels la société se fera rembourser une partie des dépenses.

DISPONIBILITES

La trésorerie de la Société s'établit à 36 655 100,94 €, dont 32 000 000 € placés en Comptes A Terme (CAT), souscrits :

- pour 1 000 000 € auprès de la Société Générale, échéance 1 mois renouvelable tacitement,
- pour 26 000 000 € auprès de la Banque Populaire, échéance 18 mois, mobilisable à vue,
- pour 5 000 000 € auprès de la banque CIC, échéance 18 mois, mobilisable à vue

La trésorerie se répartie donc selon les catégories suivantes :

Comptes courants	1 541 555,41 €
Comptes A Terme	32 000 000,00 €
Intérêts courus	112 962,38 €
OPCVM	3 000 583,15 €
Total	36 655 100,94 €

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	216 779	368 436
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	216 779	368 436

Les charges constatées d'avances concernent prioritairement les contrats de maintenance ainsi que les contrats de locations mobilières et immobilières.

Les produits constatés d'avance sont la quote-part de subvention du projet TEDAC, dont les frais liés n'ont pas été encore engagés.

Produits à Recevoir

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 465
Personnel	
Organismes sociaux	
État	45 369
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	12 355
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	60 188

Composition du Capital Social

ERYTECH PHARMA

Période du 01/01/14 au 31/12/14

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	5558952	0,1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	1323809	0,1
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6882761	0,1

La Société a procédé à l'admission en bourse sur EURONEXT de 1 224 489 nouveaux titres en octobre 2014.

L'exercice de BSA₂₀₁₂ et de BSPCE₂₀₁₂ a créé 99 320 nouveaux titres sur l'exercice.

**Tableau de variation des capitaux propres
(en euros, normes françaises)**

	Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission	Réserves & à-nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Solde au 31 dec 2013	5 558 952	555 895,20 €	42 335 338,33 €	(22 295 938,09 €)	(6 478 994,29 €)	- €	14 116 301,15 €
Affectation du résultat 2013				(6 478 994,29 €)	6 478 994,29 €		
Capitalisation des intérêts d'OC							
Conversion des OC							
admission de nouveaux titres	1 224 489	122 448,90 €	29 877 531,60 €				
Imputation des frais liés aux titres			(1 558 417,27 €)				
Conversion de BSA & BSPCE	99 320	9 932,00 €	721 261,84 €				
Résultat de l'exercice 2014					(7 283 237,28 €)		
Solde au 31 dec 2014	6 882 761	688 276,10 €	71 375 714,50 €	(28 774 932,38 €)	(7 283 237,28 €)	- €	36 005 820,94 €

AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées d'un total de 580 107 € se répartissent au 31/12/2014 de la façon suivante :

- BPI FRANCE INNOVATION (avance 1) : 485 000 €
- BPI FRANCE FEDER (avance 2) : 32 500 €
- BPI FRANCE ISI (avance 3) : 62 607 €

1. Aide accordée par BPI FRANCE INNOVATION (735 000 €) : programme ayant pour objet le "développement d'un nouveau traitement contre le cancer du pancréas par l'administration de globules rouges allogéniques incorporant la L-Asparaginase".

Cette aide est distribuée en 3 phases:

- 294 000 € après la signature de l'accord (versés en 2008)
- 294 000 € sur appels de fonds (versés en 2010)
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par BPI FRANCE.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016. A ce titre, la société a remboursé sa première échéance de 100 000 € en 2013, sa deuxième de 150 000 € en 2014.

2. Aide accordée par BPI FRANCE FEDER (135 000 €) : programme ayant pour objet la "validation préclinique de l'encapsulation d'ARN interférents à visée thérapeutique dans des globules rouges, notamment pour limiter l'inflammation du foie cirrhotique et/ou prévenir le développement de carcinomes hépatocellulaires".

Cette aide est distribuée en 4 phases:

- 40 500 € après la signature de l'accord (versés en 2009)
- 40 500 € sur appels de fonds (versés en 2010)
- 27 000 € sur appels de fonds
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par BPI FRANCE.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016. Le programme ayant été interrompu de façon anticipé, seules les deux premiers appels de fonds ont été versés pour un total de 81 000 €. La société a remboursé 48 500 € à ce jour.

3. Aide accordée par BPI FRANCE ISI (4 895 052 €) : projet TEDAC.

Cette aide est distribuée à l'achèvement d'étapes clefs successives :

- 62 607 € après la signature de l'accord (versés en 2012)
- le reste par appels de fonds en fonction des étapes clefs.

La société s'engage à rembourser à BPI FRANCE la somme de 5 281 000 € dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 millions d'euros, et le cas échéant une annuité égale à 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet. Dans un deuxième temps, dès lors que le chiffre d'affaire cumulé atteint 60 000 000 €, la société s'engage à verser à BPI FRANCE la somme de 2,5% du chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 15 M€ sur 15 ans.

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	100 607		100 607	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	100 607		100 607	
TOTAL GÉNÉRAL	100 607		100 607	

La société avait constaté fin 2013 une provision pour dépréciation liée aux titres acquis de la société sous mandat, dans le cadre de liquidité. Le cours de la société ayant fortement progressé sur la période, la constitution de cette provision n'a plus lieu d'être et a fait l'objet d'une reprise.

6. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Pour rappel la société a conclu en 2012 un accord de distribution exclusive de son produit dans l'indication de la leucémie lymphoblastique aigue auprès d'Orphan Europe.

La société a également contracté avec le groupe Recordati, la prise en charge de l'essai clinique GRASPA AML 2012 01 dans la LM, à hauteur de 5 M€.

A ce titre la société continue de refacturer sans marge et sur une base mensuelle les couts relatifs à l'essai qui s'élèvent à 791 853€ au titre de 2014.

La refacturation est comptabilisée dans les produits divers

SUBVENTION D'EXPLOITATION

La Société a constaté la quote-part de subvention TEDAC rattachée aux dépenses de l'exercice sur le programme pour 271 230,72 €.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux dirigeants s'élève à 715 943,83 €.

Les titres ouvrant droit à une part du capital à terme détenus sont présentés dans le tableau détaillé "Bons de souscription".

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
régularisation d'assurances	(2 749)	77200000
dons reçus	2 950	77180000

TOTAL**201**

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
différence de règlements	(4)	67180000
perte de caution	770	67500000
régularisation d'assurances	6 165	67200000
régularisation de cotisations	9 420	67200000
différence de règlements	24	67200000

TOTAL**16 375**

INCIDENCE DE LA FISCALITE DIFFEREE

	Montant
Résultat de l'exercice	(7 283 237 €)
Impôt sur les bénéfices	(1 523 688 €)
Résultat avant impôt	(8 806 925 €)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	(8 806 925 €)
Résultat Fiscal de l'exercice	(8 831 602 €)
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	34 298 815 €
Total des déficits restant à reporter	43 130 417 €

Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXEPTIONNEL

	Montant	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat de l'exercice	(7 283 237 €)	(7 267 063 €)	(16 174 €)
Impôt sur les bénéfices	(1 523 688 €)	(1 523 688 €)	
Résultat avant impôt	(8 806 925 €)	(8 790 751 €)	(16 174 €)

Le montant d'impôt sur les bénéfices correspond au CIR. Sa base de constitution correspond à des coûts de recherches exclus du Résultat exceptionnel.

7. AUTRES INFORMATIONS

ESSAIS CLINIQUES

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus entraîne l'obligation pour Erytech d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, la société comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique à horizon d'un an.

Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

31/12/2014 en Keuros		Engagement contractuel ERYTECH		
<i>Nom essai clinique</i>	FNP TTC	Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	Commentaire
2007/04	-	-	-	Etude terminée
2008/02	-	-	-	Etude terminée
2009/06	200	-	-	Etude terminée
2012/09	41	-	1 014	Recrutement commencé
2012/10	4	-	-	Recrutement commencé
2013/03	256	-	4 526	Recrutement commencé
		FNP	HB	
		501	5 539	

31/12/2013 en Keuros		Engagement contractuel ERYTECH		
<i>Nom essai clinique</i>	FNP TTC	Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	Commentaire
2007/04	-	-	-	Etude terminée
2008/02	-	-	-	Etude terminée
2009/06	347	-	-	Recrutement terminé
2012/09	-	-	-	Recrutement non commencé
2012/10	-	-	-	Recrutement non commencé
2013/03	-	-	-	Recrutement non commencé
		FNP	HB	
		347	-	

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 1,49 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2014 s'élève à 88 594 euros.

Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ENGAGEMENT ENVERS LES DIRIGEANTS

Pour rappel, le Conseil d'Administration du 24 mai 2013, a autorisé des indemnités de départ au bénéfice de :

- Mr Gil BEYEN. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr BEYEN de la société, c'est-à-dire en cas :
 - o d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr BEYEN) ou
 - o de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)M. BEYEN pourra prétendre à une indemnité égale à :
 - o douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat ou
 - o la rémunération fixe annuelle définie par le Conseil d'Administration, en cas de révocation décidée dans les douze mois suivant la nomination de Mr BEYEN.

- Mr Pierre-Olivier GOINEAU. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr GOINEAU de la société, c'est-à-dire en cas :
 - o d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr GOINEAU) ou
 - o de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)Mr GOINEAU pourra prétendre à une indemnité égale à douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat

- Mr Yann GODFRIN. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr GODFRIN de la société, c'est-à-dire en cas :
 - o d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr GODFRIN) ou
 - o de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)Mr GODFRIN pourra prétendre à une indemnité égale à douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat.

Dans le cadre de sa démission, il est précisé que Mr Pierre-Olivier GOINEAU n'a bénéficié d'aucune indemnité.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur l'exercice 2014, les honoraires du commissaire aux comptes payés sur l'exercice s'élèvent à :

- dans le cadre de sa mission légale : 95 000 € hors débours,
- au titre de l'augmentation de capital : 12 000 €.

BONS DE SOUSCRIPTION

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

– « Plan 2012 »

Types de titres	BSPCE ₂₀₁₂	BSA ₂₀₁₂
Nombre de bons autorisés à être émis	33 788	30 034
Nombre de bons que la société est autorisée à émettre, pour tout type de titres	45 050	
Nombre de bons émis cumul 2012/2013/2014	33 788	11 262
Nombre de bons attribués cumul 2012 / 2013 / 2014	33 788	5 025
Nombre de bons exercés	6 807	5 025
Date de l'assemblée générale	21-mai-12	
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 7,362	
Date limite d'exercice des bons	20-mai-2020	
Parité	1 bon pour 10 actions	
Conditions générales d'exercice	<p>Les titulaires de bons ne pourront exercer leurs bons souscrits :</p> <p>(i) qu'en cas de survenance d'une opération ferme et définitive de première cotation des actions de la Société aux négociations sur un marché boursier réglementé ou non, français ou de l'Union européenne ou une bourse de valeurs étrangères ;</p> <p>(ii) en une seule fois ou</p> <p>(iii) en plusieurs fois dans les limites de deux fois par an et d'au moins 100 bons.</p> <p>Les titulaires de bons ne pourront exercer la totalité de leur bons, déjà souscrits ou attribués mais non encore souscrits, qu'en cas de survenance de l'une des opérations suivantes :</p> <p>(i) acceptation par les actionnaires représentant soixante six virgule soixante sept pour cent (66,67%) au moins des titres composant le capital de la Société d'une offre ferme et définitive de rachat portant sur le contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) de la Société.</p> <p>(ii) la conclusion d'un traité de fusion prévoyant l'absorption de la Société.</p> <p>Les titres auxquels les bons donneront droit sont des actions ordinaires.</p> <p>Chaque bon donnera droit à dix (10) actions du capital social de la Société.</p> <p>Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSPCE feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext.</p>	
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites	332 180	

Dans le cadre des plans BSA₂₀₁₂ et BSPCE₂₀₁₂, le Conseil d'administration du 17 juillet 2014 a défini la liste complémentaire des bénéficiaires ainsi que le nombre de bons que chaque salarié pourra souscrire dans le cadre des BSA₂₀₁₂ et BSPCE₂₀₁₂ au titre de la période courant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. Ainsi 1 000 BSA₂₀₁₂ et 13 176 BSPCE₂₀₁₂ complémentaires ont été attribués aux salariés d'Erytech.

À fin 2014, les Bons de souscriptions du plan 2012 se décomposent ainsi :

Référence BSA / BSPCE	Référence AGE	Parité	Période d'exercice	Nombre de titres émis	Nombre de titres attribués	exercice	Nombre de titres restant à exercer	Nombre de titres restant à attribuer
BSPCE 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	33 788	33 788	6 807	26 981	-
BSA 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	11 262	5 025	5 025	-	6 237
Total				45 050	38 813	11 832	26 981	6 237

– « Plan 2014 »

Le 22 janvier 2014, le Conseil d'Administration a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 dans sa vingt-cinquième résolution, pour décider d'un plan d'attribution à titre gratuit de 22 500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (appelés ci-après BSPCE₂₀₁₄) au profit des dirigeants d'Erytech (12 000 bons) et d'une catégorie de « salariés ayant le statut de cadres » non encore nominativement identifiés (10 500 bons).

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Types de titres	BSPCE ₂₀₁₄
Nombre de bons émis	22 500
Nombre de bons attribués	12 000
Nombre de bons exercés	0
Date du Conseil d'Administration	22-janv-14
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 12,250
Date limite d'exercice des bons	22-janv-2024
Parité	1 bon pour 10 actions
Conditions générales d'exercice	<p>En cas de décès du bénéficiaire, il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du code général des impôts, ses héritiers peuvent exercer les bons dans un délai de six mois à compter du décès.</p> <p>Les BSPCE₂₀₁₄ pourront être exercés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en une seule fois ou ; - sauf en cas d'opération de M&A, au maximum quatre (4) fois par an, et pour l'exercice d'un minimum de cinquante (50) BSPCE₂₀₁₄. <p>En cas d'opération dite de M&A, les porteurs de BSPCE₂₀₁₄ disposeront d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la notification par la Société de la survenance d'un tel événement afin d'exercer la totalité de leur BSPCE₂₀₁₄. L'exercice des BSPCE₂₀₁₄ pourra toutefois être annulé en cas de non réalisation définitive du rachat ou de l'opération de fusion, pour quelque cause que ce soit.</p>
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites	120 000

En cas de départ de la société d'un bénéficiaire, pour quelque cause que ce soit, ledit bénéficiaire conservera les BSPCE₂₀₁₄ qu'il aura souscrits avant son départ. En revanche, en cas de départ de la Société d'un bénéficiaire, pour quelque raison que ce soit, préalablement à la souscription des BSPCE₂₀₁₄ auxquels il a droit, les BSPCE₂₀₁₄ seront caducs à son encontre. Dans cette hypothèse, les BSPCE₂₀₁₄ non souscrits pourront être réalloués à d'autres bénéficiaires d'une même catégorie et/ou remplaçant la personne ayant quitté la Société.

En tout état de cause, les BSPCE₂₀₁₄ non exercés au 22 janvier 2024 deviendront caducs de plein droit.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 4 décembre 2014 a transformé 3000 BSPCE₂₀₁₄ en 3000 BSA₂₀₁₄ pour un Directeur Médical de la société filiale ERYECH PHARMA INC., selon l'annexe IV-Règlement des BSA₂₀₁₄, du procès-verbal.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2014, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2431,58 heures.

Il est à noter que suite :

- à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- au décret n°2014-1120 du 2 octobre 2014 relatif aux modalités d'alimentation et de mobilisation du CPF,

le dispositif du DIF est remplacé par celui du Compte personnel de formation (CPF) au 1er janvier 2015. Le DIF portable disparaît également au 1er janvier 2015.

Crédit-Bail

ERYTECH PHARMA

Période du 01/01/14 au 31/12/14

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				973 877	973 877
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				654 154	654 154
- dotations de l'exercice				98 593	98 593
TOTAL				221 129	221 130

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				753 675	753 675
- dotations de l'exercice				89 587	89 587
TOTAL				843 262	843 262

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				80 702	80 702
- à plus d'un an et cinq ans au plus				149 481	149 481
- à plus de cinq ans					
TOTAL				230 183	230 183

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				143 279	143 279
- à plus d'un an et cinq ans au plus				3 009	3 009
- à plus de cinq ans					
TOTAL				146 288	146 288

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					89 587
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

Ce tableau recense les crédits-bails finançant du matériel pour la R&D et la Production.
L'échéance la plus lointaine est à décembre 2018.

Effectif Moyen

ERYTECH PHARMA

Période du 01/01/14 au 31/12/14

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	17	
Ouvriers		
TOTAL	38	

La société a connu sur l'exercice 12 embauches, ainsi que 6 départs de salariés.

Engagements Financiers

Période du 01/01/14 au 31/12/14

ERYTECH PHARMA

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	88 595
Autres engagements donnés :	

TOTAL**88 595**

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	3 724 182

TOTAL**3 724 182**

L'engagement de Recordati sur l'étude GRASPA-AML s'élève contractuellement à 5 000 000 €, et est valorisé à hauteur de 3 724 182,23 € fin 2014, l'écart correspondant à la refacturation 2013 et 2014.

RISQUE DE MARCHÉ

La Société utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part significative, de l'ordre de 10% des dépenses d'exploitation, est libellée en dollars américains (bureau de représentation à Philadelphie, collaborations en matière de production de lots cliniques avec l'American Red Cross, consultants en « Business Development », consultants pour élaboration d'essais cliniques aux États-Unis, collaborations diverses autour de tests et de projets cliniques aux États-Unis).

À ce jour, la Société n'a pas opté pour des techniques actives de couverture, et n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés à cette fin. Des fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar difficilement prévisibles pourraient affecter la situation financière de la Société.

La dépendance va augmenter car la société va mener des essais cliniques aux USA et à plus long terme vendre sur ce marché. La société optera pour des techniques de couverture de change.

Les dépenses en US Dollars (USD) se sont élevées à 949 232 \$ lors de l'exercice comptable 2014. Les contrevaleurs enregistrées en comptabilité se sont élevées à 714 807 € au gré des saisies des factures et des fluctuations de cours. Ce qui représente une parité moyenne annuelle de 1,328 \$ pour 1€ (1,324 \$/€ en moyenne en 2013).

Cependant, la parité EUR / USD a beaucoup décliné en fin de période pour atteindre 1,2141 \$ pour 1 € au 31 décembre 2014.

La société a acheté 1 millions de dollars à la parité de 1,2197 \$ pour 1 € courant décembre 2014.

Les écarts de change ne sont pas significatifs sur les périodes présentées.